

La Nation

Journal vaudois

JAA. 1000 Lausanne 1

Bimensuel hors partis fondé en 1931, publié par la Ligue vaudoise
Le numéro: Fr. 3,50 Abonnement annuel: Fr. 77.-
Apprentis, étudiants: Fr. 33.-



Anecdote préfectorale

En forçant le trait, on peut dire que l'Etat est présent de deux manières dans la population. La première est celle de ses services administratifs, fonctionnant selon des schémas abstraits, anonymes, inertes et implacables. La seconde est celle des préfets, personnelle et concrète. Aujourd'hui, la première progresse. La seconde résiste, mais perd du terrain. En lisant l'ouvrage que M. Maurice Meylan leur a consacré, on voit l'importance de ce terrain perdu¹. Il reste que, sauf pour les grandes villes qui ont tendance à s'adresser directement aux services cantonaux, les préfets continuent de jouer un rôle non négligeable dans la vie vaudoise.

M. Jean-Pierre Dériaz, préfet de Nyon, prend sa retraite après quinze années de service. Après un apprentissage aux PTT, M. Dériaz fut militant syndical, conseiller communal, municipal, syndic de Coppet. Il a aussi été député au Grand Conseil, de 1998 à 2002. Il n'a guère aimé cette étape, a-t-il confié à *24 heures*, étant peu enclin à s'aligner sur les mots d'ordre d'un parti. Le préfet, au contraire, n'étant pas élu par le peuple, et donc pas rééligible, peut rendre ses décisions librement et sans se soucier de plaire à l'électeur.

Pour choisir un préfet, les diplômes et l'orientation idéologique sont moins importants que l'expérience du terrain et des situations délicates,

la capacité de conciliation, le sens des relations personnelles, la faculté de synthèse et l'autorité personnelle.

Le préfet représente l'Etat, avec tout son poids, auprès des communes. Secondairement, il représente aussi celles-ci, avec ce qu'il leur reste d'autonomie, auprès de l'Etat. Cette double représentation, descendante et ascendante, donne une position centrale au préfet, s'il en a la carrure.

Car le préfet doit avoir la carrure, physique et morale. Le préfet Dériaz était exemplaire sur ce point. Nous l'avons constaté en 2015, à propos de la fusion qu'envisageaient les communes de Cossonay, Dizy et La Chaux. Un opposant de La Chaux menait une campagne permanente, visitant méthodiquement les foyers, rédigeant des articles, distribuant des tous-ménages. Elu à la Municipalité, laquelle était acquise à la fusion, il poursuivait sa campagne en sous-main.

Depuis des mois, donc, il «faisait cru» sur le territoire de l'éventuelle future commune. Les attaques personnelles prenaient le pas sur les arguments, on dénonçait des «menées» de part et d'autre, on soupçonnait tout et son contraire. L'orage éclata le soir du 12 mars 2015, lors de la présentation de la convention de fusion à la population des trois communes. Cent vingt à cent cinquante personnes étaient présentes. Face à elles, à la

table, il y avait, notamment, le président de séance, la conseillère d'Etat Béatrice Métraux et le préfet Dériaz, remplaçant la préfète de Morges. Après la présentation, la parole fut donnée à l'assemblée. Le débat tourna immédiatement à l'échange d'impolitesses et d'accusations, parfois sordides. Le président était dépassé. La conseillère d'Etat en appelait en vain à la modération. Alors, le préfet Dériaz se leva calmement et reprit la main en une phrase, prononcée dans un crescendo tonitruant et définitif: «Ce qui est sûr, c'est que, quand la municipalité a décidé et qu'on est un municipal, on-ferme-sa-gueule!» Tout le monde savait qui était visé. Mais les quatre derniers mots, articulés en pleine puissance vocale, étaient pour tous. Et tous la fermèrent. Les mouches s'abstinrent de voler durant douze ou treize secondes d'un silence cathartique. Et le vrai débat put commencer.

Garde rapprochée de la conseillère d'Etat, le préfet s'était interposé entre elle et le désordre avec une présence d'esprit instantanée. La brutalité de la forme, inacceptable en temps ordinaire, était exactement proportionnée à la situation et au niveau de l'échauffourée: elle rappelait que, même sur

un terrain dégradé, force reste à l'ordre et à l'Etat. Les choses avaient repris leur place d'un seul coup, bien placé et péremptoire, que tout commentaire aurait affaibli.

Le préfet Dériaz se présente volontiers lui-même comme un «électron libre». Un homme d'Etat a besoin de ce type de serviteur, entièrement loyal et dévoué à sa tâche, mais, pour cela même, remuant, critique et parfois frondeur. Encore doit-il lui-même avoir assez de carrure pour l'accepter.

Il déclare sans ambages qu'il rend la clef contre son gré. C'est même le titre de l'article de *24 heures*. Maurice Meylan cite un certain nombre de préfets qui ont fonctionné, à la satisfaction générale, bien après 65 ans. Ainsi, Charles-Auguste Cottier, né en 1852 à Rougemont, fut préfet du Pays d'Enhaut durant 46 ans, et se retira à 77 ans, deux ans avant sa mort. A l'heure où l'on parle beaucoup de retraite flexible, il est désolant que l'Etat de Vaud se prive d'un homme précieux sous le prétexte tout administratif qu'il a atteint l'âge de la retraite.

Olivier Delacrétaz

¹ *Les préfets vaudois, Acteurs et actrices du Pays de Vaud*, Cabédita, 2014, Bière.

Acrobaties grammaticales

Le virus donne à penser. On réfléchit, on s'interroge, on se questionne, parfois au prix de constructions grammaticales douteuses. On réfléchit à *quelles mesures il faudra prendre* dans les cinémas après le déconfinement. On réfléchit à *comment gérer, à l'international, le monde d'après*. On se demande *qu'est-ce qu'il faudra faire pour se réinventer*. On s'interroge *sur quelles propositions citoyennes retenir* afin de venir en aide *aux plus démunis*, etc.

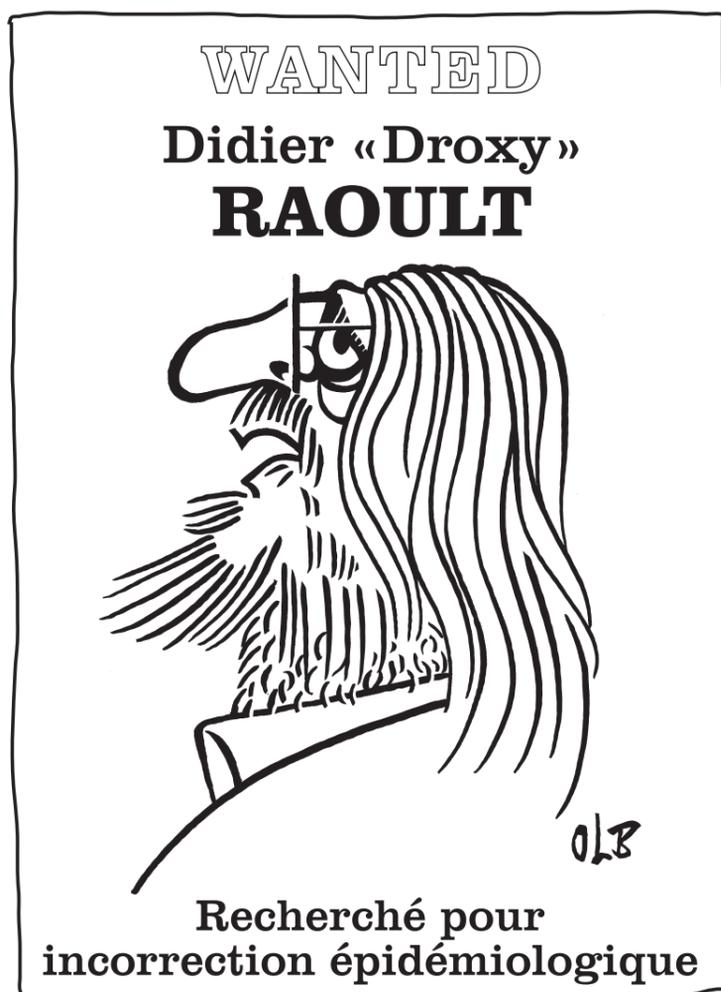
La nouveauté la plus merveilleuse consiste à accorder un mot masculin avec des adjectifs féminins. Pour remplacer son médecin cantonal, le Conseil d'Etat fribourgeois nomme le 1^{er} mars deux femmes en *job sharing*. Coup double: gestion «audacieuse» du temps de travail; un *bastion* viril tombe. Le 26 mai les deux dames réputées «professionnellement compétentes» comme il n'est pas permis sont renvoyées à cause de «divergences de vue sur la conduite du service», alors que la pandémie

n'est pas encore éteinte. La RTS et la Direction de la santé et des affaires sociales parlent des «deux médecins cantonales fribourgeoises»: on n'en croit pas ses oreilles, mais c'est écrit sur l'écran de télévision.

«Médecin cantonal» est une fonction. Le mot *médecin* est masculin, le féminin ne peut être construit: *médecine* et *médecinesse* sont inutilisables; *docteur*, *doctoresse* (ou l'horrible *dresse*) aussi. On pourrait dire *Mme X* et *Mme Y*, *médecins cantonaux*, comme on dirait *Andrew Baxter* et *Oleg Gromov* (noms fictifs), *seules recrues satisfaisantes* du HC Gottéron la saison dernière. Seulement, dans le premier cas, une discrimination inadmissible pourrait être «ressentie»: allons-y donc pour *médecins cantonales fribourgeoises*...

La langue française se défait tous les jours. Ce n'est plus de l'ignorance, mais de la négligence satisfaite d'elle-même, voire revendiquée.

J. P.



Théologie folle

La maladie et la mort se sont rap- pelées à notre attention. Comme beaucoup de penseurs et d'artistes des temps passés, Blaise Pascal a souffert de maux divers, mourant en 1662 à 39 ans. Dans les années 1650, il adresse une prière à Dieu, afin que celui-ci l'aide à faire bon usage des maladies.

La prière de celui que Chateaubriand appela «l'effrayant génie» nous jette elle-même dans l'effroi.

Pour Pascal, la Chute a rendu la nature totalement mauvaise et l'humanité haïssable. Seul Dieu, parfait et éternel, est aimable. Le monde ne subsiste que pour *exercer les élus et punir les pécheurs*.

L'homme est sujet au changement; Dieu seul est durable et miséricordieux. La maladie est un effet de sa miséricorde. Pascal pense que, s'il est tombé malade, c'est parce que Dieu le punit d'avoir mal usé de la santé. Au lieu d'adorer Dieu, de se consacrer à son service, il a fréquenté les libertins, joui des plaisirs mondains, s'est soumis à de trompeuses idoles, comme la géométrie, la logique et le commerce, inventant une machine à calculer, mettant sur pied le premier système de transports publics parisiens (les carrosses à cinq sols).

Désormais son corps affaibli par la maladie lui interdira les plaisirs et

le rapprochera du seul objet digne de jouissance, Dieu.

Le cœur de Pascal est tellement endurci que rien ne suffit à le convertir: *ni vos Ecritures, ni votre Evangile, ni le sacrifice de votre corps*, dit-il en s'adressant au Seigneur. L'assistance de la grâce divine est indispensable: *C'est Dieu même que je demande et que je cherche*.

Certes, l'image de Dieu s'est empreinte dans son cœur lors du baptême, mais la vie mondaine l'a effacée, elle n'est plus reconnaissable; il faut que Dieu recrée l'âme de Pascal. L'affaire est difficile. Le philosophe ne peut qu'irriter l'Éternel, car *ses mouvements naturels* le portent vers les créatures et son moi, non vers le Créateur. Peut-être les maux du corps le pousseront-ils à confesser les maux de l'âme et à se repentir. Certes, il n'a pas commis de grands crimes, mais *il a toujours été contraire à Dieu, par sa négligence, son oisiveté, l'inutilité totale de toutes ses actions*, ayant gaspillé à des bêtises le temps donné pour adorer Dieu. *Malheureux ceux qui jouissent d'une fortune avantageuse, d'une réputation glorieuse et d'une santé robuste si tout cela leur a permis de s'abandonner aux délices de la vie au lieu de servir Dieu!* Seules les souffrances nous

Selon Pascal, le monde et la vie ne valent plus rien

rapprochent du Christ: *Ô mon Sauveur qui avez aimé vos souffrances en la mort! Ô Dieu qui ne vous êtes fait homme que pour souffrir plus qu'aucun homme pour le salut des hommes [...]* aimez mes souffrances, Seigneur, que mes maux vous invitent à me visiter [...] et qu'ainsi je souffre avec vous, comme vous, et dans mon corps, et dans mon âme, pour les péchés que j'ai commis. Les douleurs sont le prix de la grâce qui conduira à la béatitude.

Pascal demande à Dieu de pouvoir recevoir dans une uniformité d'esprit toujours égale toute sorte d'événement, notamment les maladies. *Après, je ne sais lequel est le meilleur ou le pire en toutes choses. Je ne sais lequel m'est profitable de la santé ou de la maladie, des biens ou de la pauvreté, ni de toutes les choses du monde. C'est un discernement qui passe la force des hommes et des anges, et qui est caché dans les secrets de votre providence que j'adore et que je ne veux pas approfondir*, ajoute-t-il.

L'acceptation totale unit le croyant à Dieu: *Vivez et souffrez en moi ce qui reste à souffrir de votre Passion [...]* et qu'ainsi ayant quelque petite part à vos souffrances, vous me remplissiez entièrement de la gloire qu'elles vous ont acquise, dans laquelle vous vivez avec le Père et le Saint-Esprit, par tous les siècles des siècles.

Dans une lettre à sa sœur Gilberte et au mari de celle-ci, Pascal écrit qu'il est normal que la mort soit horrible pour les païens, détestable, l'horreur de la nature, parce qu'ils n'espèrent pas dans le Royaume. *En Jésus-Christ, la mort est aimable, sainte, joie du fidèle*.

Depuis le péché d'Adam, l'amour pour soi-même est resté seul dans l'âme de l'homme qui était pourtant capable d'un amour infini. Le corps et l'âme sont ennemis l'un de l'autre, et tous deux de Dieu: *L'horreur de la mort est naturelle en l'état d'innocence; il est juste de la haïr quand elle finit une vie pure [...]* mais il est juste de l'aimer quand elle sépare une âme sainte d'un corps impur, qu'elle ôte au corps la capacité de pécher [...] punissant un corps coupable et purgeant

un corps vicieux [...] Que l'excès de notre douleur soit la mesure de notre joie!

Dans la Genèse, Dieu juge ce qu'Il crée comme bon. Le péché d'Adam rend-il soudain la Création absolument mauvaise? Dieu se serait-Il trompé? C'est difficile à croire. Lors du Déluge, Il préserve Noé et deux exemplaires de chacune de ses créatures; Il renouvelle son Alliance. Puis Il envoie son Fils unique pour racheter les pécheurs. Les créatures peuvent s'amender.

Selon Pascal, le monde et la vie ne valent plus rien. La maladie, la souffrance et la mort sont aimables comme effets de la grâce divine qui permet aux âmes de quelques élus de surmonter la corruption totale.

Pascal ne se veut-il pas plus dur que Dieu lui-même? Sa logique imparable ne frise-t-elle pas la folie? A partir de la prémisse erronée d'une corruption absolue, le logicien déduit que la vie ici-bas est haïssable, que les humains sont détestables, que les plaisirs et les joies du monde sont condamnables, puisqu'elles nous éloignent du vrai Bien. La Création où l'image de Dieu s'est effacée ne préfigure aucunement le Royaume. A quoi bon vivre?

Pascal ne se fie-t-il pas encore trop exclusivement au calcul des probabilités, faisant de Dieu l'objet d'un pari, misant sur Lui? N'invente-t-il le principe gagnant-gagnant, le plus mondain qui soit?

Le janséniste Pascal admire saint Augustin derrière lequel se dissimule Platon et sa conception dualiste du monde. Les idées sont les vraies réalités consistantes, accessibles à quelques philosophes d'élite. Le réel sensible, celui des prisonniers de la Caverne, ne mérite que mépris.

Pour retrouver un peu d'équilibre, de sérénité et de joie terrestre, il vaut mieux, passant par Aristote, se tourner vers saint Thomas d'Aquin.

Jacques Perrin

Blaise Pascal: «*Bienheureux ceux qui pleurent*» Prière pour demander à Dieu le bon usage des maladies, Bayard, 2004 (bonne présentation de l'écrivain François Taillandier)

Occident express 60

Après la crise, le récit de la crise. Que ce soient les critiques anti-gouvernementales ou les versions de l'origine de la crise, tout se voit à travers l'oeillon serbe, celui – justifié ou non – d'un petit pays habitué à payer pour les turpitudes des grands, s'attendant avec fatalité à souffrir plus que nécessaire des conséquences d'une crise qui n'était pas de son fait. Mes années en Serbie m'ont rendu plus compréhensif, à défaut de les trouver sympathiques, à l'égard des théories de la conspiration. Ces théories et ces récits sont l'expression et la conséquence de l'incurie des dirigeants politiques, incapables de rassurer, de gérer la réalité et de proposer une version crédible des événements. Ayant vu défiler leur lot de dictateurs, de corrompus et d'incompétents, les Serbes ont développé une méfiance, parfois saine, parfois auto-destructrice, face au pouvoir central. Ainsi cette crise ne modifie pas grand chose à l'ordinaire, et les théories alternatives à l'officielle foisonnent avec une belle régularité. En d'autres termes, la théorie du complot est un peu la défense du faible, la façon qu'ont les peuples mal dirigés de se protéger contre une narration officielle souvent perçue, et souvent à juste titre, comme fautive ou carrément mensongère. *L'horror vacui* est parfaitement démontrée dans ce cas, la vacance de version crédible étant automatiquement occupée par d'autres versions, aussi improbables ou crédibles soient-elles. La réalité historique serbe m'a obligé à suspendre mon jugement et à faire preuve de prudence, la réalité de certaines conspirations passées

étant indéniable. J'y ai personnellement trouvé un bénéfice certain, m'habituant désormais à soupeser et à mieux observer les informations que l'on m'offre avant de les avaler – et on m'avait bien appris à les avaler. L'exercice consiste évidemment à ne pas tout rejeter ou tout accepter de l'officiel ou de l'alternatif, mais à actionner son muscle discernant et lui conserver toute sa flexibilité. Avec les années, j'ai compris que les théories du complot sont rejetées en bloc à l'Ouest de l'Europe, où l'histoire a été plus clémente et les peuples moins bousculés par la guerre et la pauvreté. Quelle n'est pas ma surprise, donc, de voir que le coronavirus a enfanté rapidement au moins autant, si ce n'est plus, de théories alternatives en Suisse, en France ou en Angleterre qu'en Serbie. La réaction des gouvernements ne s'est pas fait attendre, les capitales européennes retentissant d'avertissements solennels contre les théories de la conspiration et cherchant, maladroitement, à contenir les effets de leur propre incurie et de leur impréparation. Ces tentatives ne feront qu'alimenter la machine à théories, les dirigeants serbes l'ont appris à leurs dépens depuis fort longtemps et ne s'y essaient donc plus. Mais si les Suisses ou les Français se sentent désormais aussi démunis et méfiants que les Serbes, il n'est peut-être pas excessif de penser que l'une des victimes du coronavirus est la crédibilité des gouvernants élus, et plus uniquement dans les pays les plus pauvres et les moins organisés.

David Laufer

† Edouard de Perrot

Le Dr de Perrot, qui vient de nous quitter, était aussi un poète dont nous avons eu le plaisir de présenter l'œuvre, une œuvre à la fois originale et classique. En lieu d'hommage, nous ne

saurions mieux faire qu'en citant un de ses poèmes, extrait de *Sur un air de luth* (Ed. La Feuille de Chêne):

DL

Epilogue

*Je suis l'enfant posthume issu de siècles morts
Où l'infini trompeur, enveloppé de tulle,
Remplissait l'avenir, léger comme une bulle
Qu'iriserait, rêveur, l'arc-en-ciel des remords.*

*J'ai dédié ma plume au mètre et à la rime,
Dont j'attends, impatient, qu'ils expriment mon cœur,
Comme ces vagabonds, inspirés et moqueurs,
Qui, avant de chanter, demandent qu'on les grime.*

*Mais le temps a passé, avaleur de progrès,
Qui éparpille au vent ses sonnets, ses ballades;
On ne fait plus d'aubades ni de sérénades,
Et encor moins de Testaments ou de Regrets.*

Comment rembourser ?

Pour parer à une catastrophe économique en ces temps d'épidémie, la plupart des Etats ont engagé des sommes considérables dans l'aide sociale et le soutien aux entreprises, sans compter le coût des mesures sanitaires. Au sein de l'Union européenne, on en serait déjà presque à mille milliards d'euros. Et on envisage d'accroître la mise pour financer des programmes de relance. La majorité des pays étant déjà lourdement endettés, comment vont-ils rembourser ? La réponse semble être qu'ils ne rembourseront pas. Aux USA comme dans l'UE, on se tourne vers les banques centrales en leur demandant de reprendre ces dettes, qui vont se fondre dans le trou noir de leurs mystérieux bilans. Personne ne peut sérieusement penser qu'un tel tour de passe-passe reste sans conséquences macro-économiques néfastes. Mais on veut espérer qu'elles seront assez diffuses, dans le temps et dans l'espace, pour ne pas faire trop de mal.

La Confédération helvétique a aussi injecté des montants colossaux dans son secours aux personnes et aux entreprises (on ne parle pas ici des cantons, le nôtre étant resté jusqu'ici très, très réservé à cet égard). Dans l'urgence, le Conseil fédéral, avec l'aval ultérieur des Chambres pour une partie des dépenses, a mis à disposition quelque 70 milliards de francs jusqu'à maintenant (et l'on espère qu'il n'y aura pas de «deuxième vague»), dont une bonne part sous forme de prêts et de cautionnements – mais seront-ils éteints

un jour ? C'est à peu près l'équivalent du budget fédéral annuel. La dette de l'Etat central, patiemment ramenée de 100 milliards en 2008 à 60 milliards l'an passé, va de nouveau exploser. Il paraît exclu de l'amortir dans les six ans selon les règles du frein à l'endettement. Comment s'y prendre ?

Le site *Heidi News* propose d'étaler le remboursement sur trente ans, au bout desquels l'inflation aura effacé la dette. L'inflation, nulle chez nous depuis trois lustres ? *Domaine Public* électronique ressort les vieilles recettes de gauche : faire payer les «gros», notamment par la création d'impôts fédéraux sur la fortune et sur les successions. Accaparer la substance fiscale réservée aux cantons ? On a connu un *Domaine Public* plus fédéraliste. D'autres veulent mettre à contribution la Banque nationale ; mais comme la Suisse déteste jouer avec sa monnaie, ils n'envisagent guère de faire marcher la planche à billets, mais songent plutôt à piocher dans la «réserve pour distributions futures», qui n'est pas faite pour cela, mais pour maintenir aussi constants que possible les versements aux actionnaires. Et quand on sait que la BNS a enregistré des dizaines de milliards de pertes en ce début d'année, notamment pour soutenir le franc...

Par un singulier hasard, en ce moment même est lancée une initiative populaire en faveur d'un «micro-impôt»

sur les paiements électroniques. Les opérateurs s'acquitteraient d'un petit prélèvement sur ces transactions, dont le volume est tel qu'un taux ultra-léger suffirait à procurer des sommes gigantesques. Avec un taux de 0,3 pour mille, avancent les promoteurs de l'idée, on récolterait au moins 60 milliards par an ; cela fait 3 centimes sur un ticket de 100 francs au supermarché, 3 francs sur la rente mensuelle de 10'000 francs d'un retraité confortable, 30 francs sur l'achat de titres à raison de 100'000 francs – bien moins que la commission bancaire. Les auteurs de l'initiative proposent que cette ponction remplace la TVA, l'impôt fédéral direct et le droit de timbre, voire d'autres impôts, ce qui simplifierait grandement notre système fiscal. La perspective d'une abolition de l'impôt fédéral direct, perçu indûment par la Confédération au détriment des cantons, nous a fait dresser l'oreille. Mais c'est peut-être trop beau pour être vrai !

La crise sanitaire a fait passer cette initiative à l'arrière-plan. Quelques commentaires ont toutefois été livrés, et nous sommes frappés de constater qu'ils ne présentent pas d'objections majeures, même de la part de M. Xavier Oberson, fiscaliste réputé, et de l'Association suisse des banquiers. Leurs réflexions aboutissent à des questions (comment les opérateurs financiers reporteront-ils la charge sur leurs clients ?) ou expriment des

doutes sur le produit espéré (connait-on vraiment le montant des transactions électroniques ? n'y a-t-il pas un risque d'évasion fiscale par le transfert de ces opérations à l'étranger ? – mais les initiants semblent avoir prévu une parade). A gauche, on gémît bien sûr à l'idée que cette ponction ne tienne pas compte de la capacité contributive des contribuables (toujours cette obsession de frapper les «gros»), alors même qu'elle pourrait se nourrir de la frénésie des spéculations boursières. Pour notre part, nous aimerions notamment vérifier si les principaux contribuables ne seront pas les principaux capitalistes, à savoir les institutions de prévoyance ; si le «micro-impôt» est en définitive un impôt massif sur les caisses de retraite, ce n'est pas l'idéal.

Voilà beaucoup de questions. Nous restons sceptiques, mais intéressés. Dans les circonstances actuelles, on ne saurait se dispenser d'étudier de près ce projet et d'en débattre à fond. Si l'affaire semble jouable, même avec quelques hésitations sur des points mineurs, on devrait en faire l'essai. Pendant trois ans d'abord pour rembourser les dettes coronaires, puis, si la valeur du système est confirmée, à titre définitif pour remplacer d'autres impôts fédéraux. Si le «micro-impôt» se révélait aussi indolore que possible et aussi rentable que nécessaire, il serait impardonnable de manquer l'occasion.

Jean-François Cavin

Couvrez cette usine que je ne saurais voir !

«Il n'y a pas de désindustrialisation», titrait en 2011 M. Guillaume Nicoulaud de manière provocatoire sur le site d'information d'obédience libérale *Contrepoints*. Selon lui, «l'extrême dangerosité du nationalisme économique» amenait à devoir contester «cette fameuse désindustrialisation dont on nous rebat les oreilles depuis quelques années»¹. Persévérant, il revint à la charge en 2016 dans un autre article du même acabit, par lequel il soutenait lors d'une réindustrialisation : «Dans le meilleur des cas, nous ne récupérerons qu'une infime fraction des emplois chinois au prix d'une hausse des coûts de la vie qui ne manquera pas de se répercuter sur d'autres secteurs de l'économie.»²

Les récentes pénuries de biens essentiels liées à la crise sanitaire nous amènent à devoir constater la candeur d'un tel raisonnement, soutenu par l'idée que la nation serait une notion dépassée et réservée aux tenants de la «dangerosité du nationalisme économique». La dépendance de notre pays à l'industrie étrangère, en premier lieu à celle de la Chine, et non seulement dans une situation de crise, doit conduire à repenser la nécessité de redévelopper et de revaloriser le secteur secondaire en Suisse.

C'est peu dire que l'industrie est le parent pauvre de notre économie depuis une quarantaine d'années. Délocalisations, dévalorisation de l'apprentissage, mauvaise perception du

secteur industriel, multiplication des complications administratives au nom de principes écologistes, tout concourt à ce que notre pays devienne un territoire presque exclusivement désindustrialisé dans lequel chacun, ou presque, pourra «télétravailler». Une génération de travailleurs tertiaires, dont le seul horizon est l'ordinateur, remplace peu à peu celle des ouvriers, à l'exception des intervenants de la construction, difficilement délocalisable.

Un exemple symptomatique et catastrophique est la fermeture de la raffinerie Tamoil de Collombey. Les autorités communales et cantonales avaient alors, par un acharnement continu – et, il est vrai, soutenu par une frange de la population minoritaire mais vindicative – féroce combatu la raffinerie des années durant, lui déclarant une véritable guerre administrative et médiatique en raison de ses rejets polluants. Cette usine était, outre un fleuron technique et industriel, un employeur très important du Chablais et figurait au palmarès de la réussite de notre pays qui parvenait, avec la raffinerie de Cressier, à traiter une matière première dont il ne recèle pas une goutte. A la tête des protestataires, M. Yannick Buttet, en sa qualité de Président de la Commune, avait alors déclaré : «Nous avons le sentiment que Tamoil teste les autorités. On peut discuter des délais, mais la société propriétaire devra s'adapter. Et je doute qu'elle veuille s'en aller : elle a investi près d'un milliard ces dernières années.»³ Ce fut

le même homme qui, immédiatement après, lorsque les dirigeants de Tamoil, dépités et désappointés par le traitement qui leur était réservé, eurent décidé de fermer avec effet immédiat l'oléoduc du Rhône, se scandalisa de sa fermeture. S'étant prétendu offusqué, il passa autant que faire se peut sous silence la responsabilité des politiques dans cette catastrophe industrielle et sociale qui provoqua la perte de 238 emplois et laissa un immense site exsangue.

C'est précisément le paradigme inverse qu'il sied d'adopter. Les autorités politiques et administratives doivent aborder le secteur industriel et ses responsables avec respect. Cela passe par des échanges de vues plutôt que par des sommations, par des expertises concertées plutôt que par des enquêtes exclusivement menées par des fonctionnaires et par des règles adaptées au regard de l'aménagement du territoire et des constructions. En la matière, la longueur des procédures est intolérable par rapport à la temporalité des besoins auxquels les entreprises doivent faire face et les règlements, parfois trop directifs et disproportionnés. Le gel des zones d'activité industrielle dans certaines régions, induit par les difficultés de mise en œuvre de la nouvelle Loi fédérale sur l'aménagement du territoire, provoque des situations ubuesques, et sans aucun doute le découragement d'industriels dans la recherche d'un terrain pour s'implanter ou s'agrandir.

Enfin, la revalorisation de l'apprentissage doit revenir au cœur des préoccupations de la formation, afin de permettre à la fois à notre jeunesse de trouver des emplois pérennes et créateurs de richesses et à l'économie du secteur secondaire de pourvoir aux postes nécessaires à son développement.

Il n'est pas admissible, ni heureux, que nous nous déchargions de nos besoins industriels sur les pays étrangers. Ce faisant, nous devenons dépendants de ceux-ci, occasionnant des risques pour notre approvisionnement, voire pour la santé publique. Par là même, tout en nous prévalant de notre exemplarité en matière de protection de l'environnement, de droit du travail et de protection sociale, nous donnons à certains régimes un blanc-seing dans ces domaines, ouvrant la porte à des abus.

Il nous faut accepter de payer certains biens plus cher que ceux produits à l'étranger en violation de nos propres standards nationaux, quitte à en consommer moins, et cesser de cacher ces usines que nous ne saurions voir.

Samuel Thétaz

¹ «Il n'y a pas de désindustrialisation», *Contrepoints* du 29 mars 2011

² «Relocaliser pour éviter la désindustrialisation : la fausse bonne idée», *Contrepoints* du 8 avril 2016

³ *Le Temps* du 3 février 2013

L'application SwissCovid en question

La période de quarantaine a été marquée par des polémiques liées entre autres à la protection des données privées. On pense à la fiabilité incertaine offerte par l'application vidéo Zoom, à l'obligation initiale de fournir ses coordonnées pour retourner au restaurant, ou encore à l'affaire de la géolocalisation par Swisscom des attroupements à l'aide des données mobiles de ses abonnés.

A l'occasion du déconfinement, la Confédération lance SwissCovid, une application de traçage de proximité pour smartphones, actuellement en phase de test. Le système complètera le «dispositif d'endiguement» actuel, à savoir les procédures de traçage existantes, liées aux cantons, aux institutions médicales ou aux établissements privés devant tenir des listes de fréquentation, dans le but d'interrompre les chaînes de transmission du virus par identification et mise en quarantaine des malades.

Si une personne est testée positive, les autorités médicales vont en effet tenter de retracer avec elle ses contacts récents. Ceux-ci seront ensuite informés par les autorités et devront, en l'absence de symptômes, se placer en quarantaine pendant dix jours. Un tel traçage est possible maintenant que le nombre de cas est en baisse constante.

Dans ce cadre, l'application, d'usage libre et gratuit, aura pour rôle de faciliter cette phase de recherche de contacts. Les entreprises Apple et Microsoft ont en effet modifié les systèmes d'exploitation de leur téléphone (iPhone et Android) pour qu'une entité tierce, en l'occurrence en Suisse les Ecoles polytechniques fédérales sous mandat étatique, puisse développer une application ayant accès aux données Bluetooth des téléphones portables, accès auparavant limité à d'autres usages précis.

Ces données Bluetooth permettent de déterminer les contacts récents entre téléphones possesseurs de l'application, en enregistrant les contacts de plus de quinze minutes à moins de deux mètres, caractéristiques d'une présomption suffisante de contamination, au moyen d'un code aléatoire, et donc «anonyme».

Il ne s'agit donc pas, comme dans l'affaire Swisscom, d'un dispositif de localisation de type GPS, mais plutôt d'un registre ou d'un historique des contacts passés. Ces informations sont stockées dans le téléphone et non pas sur le serveur central géré par l'OFSP. Elles ne devraient donc être consultées que lorsqu'une personne testée positive tente, avec les autorités médicales – il s'agira le plus souvent des services du médecin cantonal –, de retracer ses contacts récents. Ceux parmi eux qui utilisent aussi l'application pourront alors, au choix

de la personne testée positive, recevoir une notification les avertissant de leur possible contamination, notification qui n'indiquera pas l'identité de la personne testée positive mais seulement l'occurrence d'un contact potentiellement contagieux. Après quoi, elles suivront la procédure habituelle: dépistage ou mise en quarantaine de dix jours en l'absence de symptômes¹.

Reste qu'aucune technologie n'est entièrement fiable et exempte de bugs. Le système actuellement développé est totalement dépendant de l'accès aux données des téléphones permis par Google et Apple à l'occasion de la crise. Et les experts en cryptologie savent qu'aucun anonymat ne protège contre les risques de ré-identification, notamment par recoupement d'autres informations.

Pourtant le projet est notamment défendu par l'ancien conseiller national socialiste Jean-Christophe Schwaab², que l'on ne soupçonnera pas d'obscurités allégeances aux lobbys technologiques. M. Schwaab vante la décentralisation et l'anonymat de la gestion des données, ainsi que la nature *open source* du développement de l'application. Il rappelle que les autorités fédérales de protection des données, d'éthique et de cybersécurité se sont prononcées en faveur du projet, et que celui-ci représente même une avancée vers la souveraineté numérique, en étant développé en pionnier, à la sauce helvétique, par les pouvoirs publics. Enfin, il précise à juste titre que ce n'est pas un algorithme qui prendra la décision de transmettre aux contacts l'information concernant l'éventuelle contamination, mais bien l'utilisateur. Ces caractéristiques sont selon lui propres à inspirer la confiance nécessaire à l'utilisation de l'application par 65% de la population, taux d'efficacité nécessaire du point de vue épidémiologique.

M. Schwaab est conscient des risques. Il évoque l'accentuation de la fracture numérique, aspect spécialement important ici étant donné que les personnes âgées sont particulièrement touchées par le virus, ou encore le risque d'utilisation par l'Etat ou par des multinationales des données récoltées à d'autres fins que celles prévues par la base légale actuelle, même pour la défense d'un autre intérêt public; ces données doivent en effet être effacées définitivement après vingt et un jours de stockage dans l'application.

Le préposé valaisan à la protection des données, M. Sébastien Fanti, dans l'*Antipresse* n°234 du 24 mai 2020, ne se montre pas optimiste³. Il remarque tout d'abord que le développement de l'application a été confié aux EPF sans appel d'offre et sans procédure d'homologation par Swissmedic, démarche pourtant obligatoire lors de la mise en circulation d'applications thérapeutiques. Certains pays, dont l'Allemagne et la Corée du Sud, ont très tôt commencé à tester et à tracer leur population, ceci permettant une bonne maîtrise de la pandémie, et on imagine donc qu'un sentiment d'urgence a poussé le gouvernement fédéral à passer outre les procédures habituelles dans le cadre de ses pleins pouvoirs.

M. Fanti déplore néanmoins un manque général de transparence quant à la mise en place de l'application et s'inquiète d'une grande incertitude juridique quant à son utilisation – notamment du

point de vue de la responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou de piratage, ou encore sous l'angle du droit du travail. Le Conseil fédéral a en effet précisé qu'en cas d'auto-quarantaine, le droit au salaire n'était pas garanti, conformément au droit en vigueur⁴.

Nous nous rallions donc à M. Fanti lorsqu'il estime qu'on n'utilisera cette application qu'à ses risques et périls, en précisant toutefois que, au vu de ce qui a été présenté ci-dessus du point de vue technique et juridique, et bien qu'on ne puisse exclure telle attaque informatique malveillante ou telle faille de sécurité malencontreuse, ces risques et ces périls nous apparaissent assurément minimes.

Lionel Hort

¹ Pour de plus amples informations sur les aspects techniques et légaux de

l'application SwissCovid, on se rapportera avec profit à la «déclaration de confidentialité durant l'essai pilote du 13 mai 2020», aux «conditions d'utilisation» ainsi qu'à la «Foire aux questions», disponibles sur le site de l'OFSP.

² Voir sa tribune dans *Le Temps* du 12 mai 2020: <https://www.letemps.ch/opinions/soutiens-j'utiliserai-l-application-tra-cage-proximite>

³ Sa prise de position complète est actuellement en libre accès: <https://antipresse.net/swisscovid-un-curieux-manque-dapplication/>

⁴ Voir le Message du Conseil fédéral du 20 mai 2020 relatif à la base légale régissant l'application SwissCovid, page 4: <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/communiqués-conseil-fédéral-msg-id-79204.html>

Lu Vu Entendu

Le déconfinement par étapes oublie les célébrations religieuses

Quand il a été question du déconfinement par étapes, on s'attendait que soient mentionnées les célébrations religieuses. Silence! Les autorités auraient-elles oublié ces événements sans importance à leurs yeux? Inquiets de ce silence, les représentants des différentes religions monothéistes ont décidé de pratiquer un peu de «lobbyisme», comme les milieux économiques, sportifs, culturels etc. A vrai dire, le terme de lobbyisme n'est peut-être pas adéquat, car ce ne sont pas – à ma connaissance – les parlementaires qui ont été approchés, mais seulement le Conseil fédéral.

Cette démarche – dont l'efficacité a été manifeste – me réjouit, mais me trouble aussi. Indique-t-elle que notre pays est

devenu tellement athée que les autorités ne peuvent se soucier spontanément de la reprise de la vie ecclésiale? C'est vrai que cette activité ne «rapporte» rien de tangible à l'Etat, à la différence des milieux de l'économie, du sport, des loisirs. Mais peut-être qu'en fait, les Autorités ont voulu par leur silence tester l'importance pour la population des Eglises qu'elles subventionnent souvent? Je veux retenir cette hypothèse et croire que notre pays n'est pas devenu une terre sans foi où la religion a besoin de lobbies pour être prise au sérieux.

Suzette Sandoz, «Du lobbyisme religieux dans un monde laïc», in *Le Temps*, 25 mai 2020.

Ensemble, lisons La Nation

Ensemble... Avez-vous déjà remarqué à quel point cet adjectif envahit notre quotidien? A quel point il est omniprésent dans les innombrables communications dont on nous abreuve? On le retrouve dans les publicités, dans les messages de prévention ou d'encouragement, dans les injonctions et dans les conseils insistants. **Ensemble:** voilà un terme qui évoque le groupe uni et soudé, plus fort que l'individu livré à lui-même. **Ensemble,** c'est positif, amical, roboratif, revigorant, rassurant, entraînant et motivant. C'est dissuasif aussi: cessez de n'en faire qu'à votre tête, nous faisons comprendre, car le groupe doit agir en commun.

LE COIN DU RONCHON

L'incontournable corollaire, c'est l'utilisation de l'impératif à la première personne du pluriel. Nos voisins français en font un usage compulsif depuis des années, et cette mode déteint désormais chez nous. Lorsqu'une autorité quelconque veut orienter le comportement du public, elle ne dit pas: «Faites ceci!», ou: «Respectez cela!», mais: «Agissons ensemble!» ou: «Luttons ensemble!» Ces expressions, toujours

prononcées sur un ton aussi lénifiant que faussement volontariste, sont censées nous convaincre que l'actrice chargée de lire le message est avec nous, qu'elle est solidaire, prête à nous accompagner dans la difficile démarche qui est exigée de nous. Ça nous fait chaud au cœur, ça nous donne le courage d'obéir.

Parmi les foyers où se répand actuellement cette véritable épidémie d'exhortations sirupeuses, il faut citer les bus lausannois qui affichent ce message depuis des semaines: «Responsables ensemble». Ensemble? Mais pas à plus de cinq personnes, alors? Quelques esprits chagrins font remarquer que cette communication – comme toutes les autres qui défilent par intermittence à Noël, à Nouvel-An, à la Saint-Valentin ou lors des Jeux olympiques – a pour principal effet de nous empêcher de voir immédiatement le numéro de ligne du bus qui nous tend ses portes ouvertes pendant d'ultimes secondes sans qu'on puisse savoir si nous allons nous retrouver ensemble dans la mauvaise direction.

La Ligue vaudoise, heureusement, s'en est tenue jusqu'à présent à une formule beaucoup plus traditionnelle, suffisamment impérative tout en laissant chacun choisir entre l'exécution individuelle ou communautaire: Lisez *La Nation!*

La Nation

Rédaction

Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier

CP 6724 1002 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)

Fax 021 312 67 14

courrier@ligue-vaudoise.ch

www.ligue-vaudoise.ch

IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4

ICM Imprimerie Carrara Morges